

MODULA

Le plan de sécurité pour votre entreprise

MODULA est spécialement conçue pour les PME. Elle protège votre entreprise contre les conséquences financières d'événements inattendus.

Qu'est-ce qui est assuré par MODULA?

Les modules suivants peuvent être conclus dans le cadre de l'assurance MODULA:

- **Inventaire de l'entreprise:** l'ensemble de vos biens est assuré à la valeur à neuf contre les risques incendie, dégâts d'eau, vol et bris de glaces.
- **Perte d'exploitation:** le manque à gagner suite à un sinistre couvert est compensé.
- **Équipement électronique:** les installations électroniques sont couvertes contre la détérioration ou la destruction consécutive à une chute, une surtension, un court-circuit, un acte de vandalisme, etc.
- **Transports et déplacements:** vos biens personnels ainsi que vos marchandises sont assurés à la valeur à neuf lors de destruction, détérioration et disparition pendant vos déplacements professionnels.
- **Responsabilité civile d'entreprise:** vous êtes protégé contre les conséquences financières de dommages causés à des tiers.

Quelles sont les prestations offertes par MODULA?

- Les couvertures les plus importantes peuvent être regroupées dans une seule police. Vous n'aurez donc qu'un seul interlocuteur.
- L'inventaire d'entreprise est toujours assuré à la valeur à neuf.

Chaque entreprise est analysée de manière personnalisée en fonction du risque qu'elle représente.

Pourquoi choisir MODULA de GENERALI?

Parce que MODULA est moderne.

Grâce à sa flexibilité, MODULA satisfait aux besoins de l'entrepreneur d'aujourd'hui.

Parce que MODULA est complète.

Les modules disponibles offrent un plan complet de sécurité pour les PME. Les lacunes concernant les couvertures ainsi que les sous- ou doubles-assurances peuvent être évitées.

Parce que MODULA est flexible.

La prestation d'assurance peut être, à tout moment, adaptée aux besoins individuels de l'entreprise.

Vos avantages en un coup d'œil

- Couverture complète, simple et flexible
- 5 modules à choix
- Rabais de pluralité

MODULA offre une couverture d'assurance optimale pour les petites et moyennes entreprises!

MODULA: vue d'ensemble

Quand et où l'assurance est-elle valable? L'assurance entre en vigueur à la date mentionnée sur votre police. L'inventaire de votre entreprise est couvert aux emplacements désignés par la police et, pour les biens en circulation, dans le monde entier pour une durée maximale de 24 mois.

Combien de temps l'assurance est-elle valable? Le contrat peut être conclu pour une durée de 1 à 5 ans.

Quels types d'entreprises peuvent être assurées? Les PME opérant notamment dans le domaine de l'artisanat, de la construction, du commerce et des services, ainsi que les professions libérales.

Comment la prime est-elle calculée? Le montant de la prime est défini en fonction des risques assurés, des couvertures choisies et de la somme d'assurance. Selon le nombre de modules assurés, vous profitez également d'un rabais de pluralité.

Un exemple concret

M. Roussel est propriétaire d'une épicerie fine. Sa vitrine, qu'il a harmonieusement décorée et garnie de produits de saison, fait sa fierté. Le samedi matin, avant l'ouverture, lorsqu'il installe son échelle pour la nettoyer, il trébuche et lâche l'échelle contre la vitrine qui se brise en mille morceaux. Résultat:

- la vitrine et les inscriptions sur la vitre doivent être remplacées;
- l'ensemble de la décoration et de la marchandise en exposition est détruite;
- M. Roussel doit fermer sa boutique durant toute la journée du samedi car il y existe un risque que le reste de la vitrine s'écroule.

Mais pas de soucis! Nous sommes là pour rembourser non seulement le remplacement de la vitrine, mais également:

- les inscriptions sur la vitre;
- l'ensemble de la décoration;

et le manque à gagner pour les jours où l'épicerie est restée fermée.

Possibilités de combinaison

- Protection juridique pour entreprises COMPLETE
- Assurance véhicules utilitaires UTILA
- Assurance de personnes:
 - LAA/ LAA complémentaire
 - Perte de gain maladie

Avez-vous des questions?

Pour toute question ou une offre sans engagement, contactez simplement votre conseiller GENERALI ou consultez notre site Internet www.generalich.ch.